


REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES	C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD	La Celle Saint-Cloud 
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.		Délibération n° DEL 26-19 Du 24 juin 2026
L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 17 juin 2026, se sont réunis dans le salon de la résidence Renaissance, sous la présidence de Monsieur Richard LEJEUNE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.		
EN EXERCICE : 13 PRESENTS : 9 POUVOIRS : 2 VOTANTS : 11	POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	
<p>PRESENTS</p> <p>Monsieur Richard LEJEUNE, Maire et Président du C.C.A.S.</p> <p>Madame Anne CHAPELET, Maire Adjoint</p> <p>Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint</p> <p><i>Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux :</i></p> <p>Madame Mahaba AL QAWACHI, Madame Danielle RAVILLION</p> <p><i>Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :</i></p> <p>Madame Christine BOREL, Madame Françoise CACLIN, Madame Abir SAMMOURI, Monsieur Alain ROZANSKI</p> <p>ABSENTS</p> <p>Monsieur Adrien BONIN, Madame Dominique PAGES, Madame Isabelle TANGISINA, Monsieur Philippe POUDOU</p> <p>PROCURATIONS</p> <p>Monsieur Adrien BONIN à Madame Mahaba AL QAHWACHI</p> <p>Monsieur Philippe POUDOU à Monsieur Mohamed KASMI</p>		
Objet : MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF YES + POUR L'ANNEE 2026		
<p><i>Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,</i></p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriale s,</p> <p>Considérant l'acceptation notifiée le 1^{er} avril 2026 de la candidature du C.C.A.S. à l'appel à candidatures pour une mise en œuvre du dispositif YES + sur La Celle Saint Cloud par le service « Aide à la personne / seniors » durant les mois de juillet et aout 2026 pour le recrutement d'un étudiant en qualité d'agent de convivialité et le projet de convention ci -après annexé,</p> <p>Précisant que sur le plan budgétaire, les crédits nécessaires à l'exécution de cette convention ont été inscrits au budget pr imitif 2026 du budget principal du C.C.A.S.,</p>		

Après en avoir délibéré

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer au nom du C.C.A.S. la convention de mise en œuvre du dispositif YES + avec l'agence interdépartementale de l'autonomie

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.



Richard LEJEUNE

Maire

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20260624-DEL26-19-DE
Date de transmission : 01/07/2026
Date de réception en Préfecture : 01/07/2026
Date de publication : 02/07/2026